



Accompagnement et sensibilisation des jeunes publics – Session 2017/2018

Cahier des charges

Mai 2017

Réponse avant le 30 Juin 2017

Sommaire du Cahier des Charges

I - Présentation du Pays du Val d'Adour	3
1. Le Val d'Adour, un territoire rural aux confins de trois départements	3
2. Un territoire de projet en Agenda 21	4
3. Le Plan Climat Energie Territorial du Val d'Adour	4
II – Nature de la mission	5
2.1 Descriptif de l'opération	5
2.2 Objet de la mission	5
2.3 Contenu et étapes de la mission	5
III – Déroulement de la mission	6
3.1 Durée et calendrier d'exécution	6
3.2 Pilotage et suivi de l'opération	7
VI. Critères de jugement des offres	7
VII. Modalités de réponse	7

Le présent document constitue le cahier des charges de la mission projetée. Il précise notamment le contenu et les modalités de réalisation de la mission, les conditions de restitution des données collectées et des analyses effectuées dans son cadre.

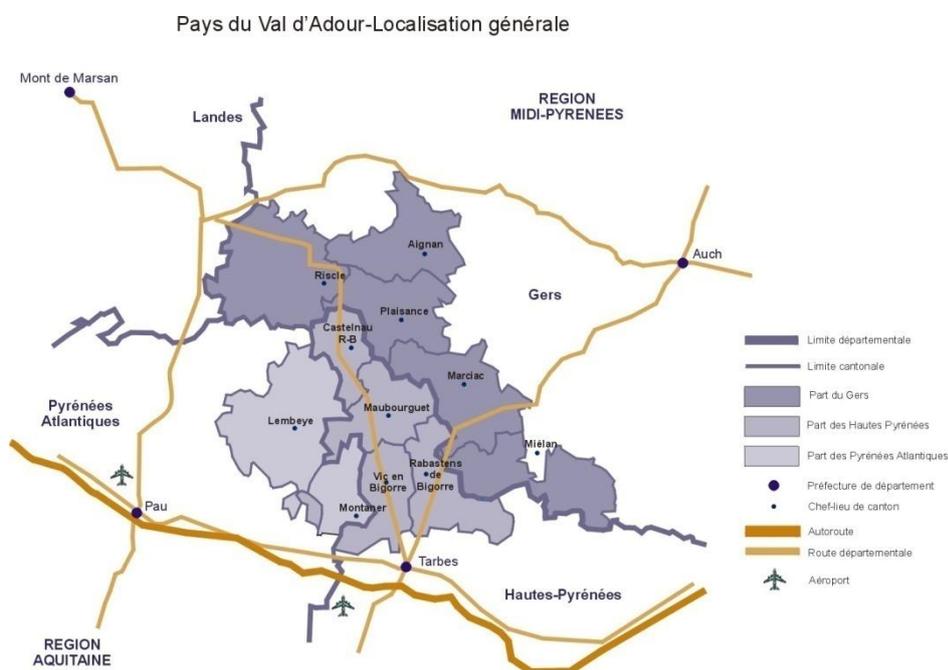
Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le Pays du Val d'Adour :

- par téléphone : 05 62 96 44 88
- par mail : pays.val.adour@wanadoo.fr

I - Présentation du Pays du Val d'Adour

1. Le Val d'Adour, un territoire rural aux confins de trois départements

Le Pays du Val d'Adour regroupe 158 communes, 6 communautés de communes. Il se situe au carrefour de 3 départements (Hautes Pyrénées, Gers, Pyrénées Atlantiques) et 2 régions (Aquitaine et Midi Pyrénées). Ce **territoire rural** se caractérise par deux entités géographiques bien distinctes : une zone de coteaux peu pentue de part et d'autre d'une large plaine alluviale, la vallée de l'Adour, axe principal de communication.



Cet espace rural se caractérise par l'absence de grands pôles urbains (aucune ville de plus de 6.000 habitants) et la vitalité de ses **bourgs-centres**, bien répartis sur l'ensemble du territoire et autour desquels s'articule la vie locale. Ils concentrent commerces, services et entreprises locales et captent ainsi la majorité de la population active.

2. Un territoire de projet en Agenda 21

En 2006, le Pays du Val d'Adour a évalué les politiques territoriales conduites sur la période de programmation 2000-2006. Suite à ces travaux, il s'est engagé dans l'élaboration d'un **Agenda 21**. L'Agenda 21 a été validé début 2008 et constitue aujourd'hui le cadre stratégique et organisationnel du Pays du Val d'Adour.

Le plan d'action de l'Agenda 21 du Val d'Adour s'articule autour de 3 axes dont l'**axe 1 : pour un territoire responsable**. Dans le cadre de cet axe, il s'agit pour le Pays de se saisir pleinement des enjeux environnementaux et sociétaux auxquels les habitants du Val d'Adour doivent faire face aujourd'hui et pour les prochaines décennies : qualité et disponibilité de la ressource en eau, préservation des milieux naturels, lutte contre le changement climatique, accès aux énergies renouvelables, qualité du bâti, gestion de l'espace, etc.

Autant de préoccupations sur lesquelles le Pays souhaite s'investir, avec les collectivités locales et acteurs associatifs, à travers trois mesures dont la **mesure 2 : l'exemplarité énergétique et la qualité environnementale**. Elle vise à diffuser les principes de lutte contre le changement climatique et à mettre en œuvre des actions concrètes sur le territoire notamment en matière d'exemplarité des collectivités locales et de développement des énergies renouvelables.

3. Le Plan Climat Energie Territorial du Val d'Adour

Conscients du rôle que pouvait jouer le Pays dans l'émergence d'une dynamique territoriale, les élus du Val d'Adour ont souhaité s'engager – en partenariat avec les acteurs investis – dans une démarche dédiée : **le Plan Climat-énergie Territorial**. Celui-ci vise à approfondir et à renforcer l'engagement dans la lutte contre le changement climatique, à réunir les conditions d'une stratégie collective et partagée, portée par un partenariat local et institutionnel fort et à mobiliser des moyens dédiés qui permettront de répondre aux besoins du territoire.

Le Pays est ainsi doté d'une stratégie globale en matière de lutte contre le changement climatique, dans une double préoccupation d'atténuation et d'adaptation, en cohérence avec les orientations européennes et régionales.

Un premier plan d'actions a été mis en œuvre dès 2010 et s'est poursuivi jusqu'en 2014 à travers une série d'orientations et d'actions engagées avec l'ensemble des collectivités et des partenaires du territoire : opération collective de diagnostics énergétiques, plan stratégique de développement des énergies renouvelables, programmes d'animations, etc.

Dans ce prolongement, le Pays du Val d'Adour a été lauréat à l'appel à projet national « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », lui permettant ainsi de poursuivre le plan d'actions démarré dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial.

II – Nature de la mission

Le Pays du Val d'Adour souhaite pouvoir proposer aux jeunes publics du territoire l'intervention d'un prestataire chargé d'une mission d'accompagnement et de sensibilisation aux problématiques liées au développement durable.

2.1 Descriptif de l'opération

Dans le cadre du programme d'animation et de sensibilisation souhaité par le Pays du Val d'Adour, il sera organisés des cinés de Pays en faveur des élèves des écoles maternelles et primaires, des collèges et des lycées du Val d'Adour, en partenariat avec les cinémas de Vic-en-Bigorre, Plaisance-du-Gers et Marciac.

Les films seront projetés dans les salles des cinémas du Val d'Adour. Ils seront choisis en lien avec Ciné 32 et les cinémas, pour sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et lycées.

Ces projections doivent permettre d'apporter aux élèves un éclairage nouveau sur le développement durable en lien avec une thématique abordée dans le cadre du programme scolaire et/ou du projet d'établissement (eau, biodiversité, éco-responsabilité, déchets, alimentation, gouvernance...).

La sensibilisation des élèves sera renforcée par un accompagnement en classe à travers des animations spécifiques.

2.2 Objet de la mission

Le prestataire, en lien avec les cinémas locaux et le Pays du Val d'Adour, proposera une programmation cinématographique adaptées aux enjeux traités mais aussi aux tranches d'âge.

Le prestataire aura pour mission d'assurer une animation en classe en lien avec la thématique du film projeté. En fonction des préférences des enseignants et de l'intérêt quant à la sensibilisation, cette animation pourra avoir lieu avant ou après la projection du film.

Cette animation devra apporter des éléments de contexte à la classe et à l'enseignant et de compréhension des enjeux en question. Elle devra également présenter des solutions et/ou initiatives innovantes en lien avec le thème du film.

2.3 Contenu et étapes de la mission

Le prestataire devra chiffrer, par classe, le coût de la mission, en prenant en compte les 2 volets ci-dessous :

- Volet 1 : animation d'une demi-journée en classe en lien avec la thématique du film projeté ;
- Volet 2 : présentation des résultats de l'opération globale.

❖ **Volet 1 – Animation d'une demi-journée en classe en lien avec la thématique du film projeté**

En fonction de la demande des enseignants, l'animation pourra avoir lieu avant ou après la projection du film. Le prestataire prendra contact avec l'enseignant afin de préparer cette animation et convenir avec lui de la date, de l'organisation et des attendus de l'animation.

L'animation reposera sur des méthodes proposées par le prestataire et préalablement validées par le Pays du Val d'Adour. Elle devra être adaptée à la thématique des films projetés et aux différentes classes d'âge qui assisteront aux projections.

❖ **Volet 2 – Présentation des résultats de l'opération globale**

L'opération globale fera l'objet d'un rapport de synthèse transmis au Pays du Val d'Adour.

Ce rapport de synthèse détaillera notamment :

- le bilan des interventions : modalités, résultats, faits et points remarquables... ;
- les principaux enseignements à tirer de l'opération : thématiques les plus abordées, principales attentes des enseignants, ... ;
- des propositions d'adaptation de la démarche ;
- la liste des personnes contactées.

Ce rapport sera transmis sur support papier et informatique (format compatible PC) au Pays du Val d'Adour, sous trois semaines suivant la dernière animation en classe.

Les résultats finaux seront présentés au comité de suivi

III – Déroulement de la mission

3.1 Durée et calendrier d'exécution

Le délai de réalisation de la mission est de 13 mois.

L'opération sera lancée en Septembre 2017 pour s'achever en Septembre 2018.

3.2 Pilotage et suivi de l'opération

Le suivi de l'opération sera assuré par **un comité** composé :

- au sein du Pays : de la commission environnement du PETR, de la commission environnement du Conseil de développement
- au niveau des partenaires : du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Régional Aquitaine, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, du Conseil Départemental du Gers, du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, de la DDT des Hautes Pyrénées
- des établissements participants.

Le comité de suivi se réunira, en présence du prestataire :

- au lancement de la mission ;
- si besoin à l'issue du premier diagnostic, si le contenu du premier rapport doit être retravaillé ;
- lors de la conclusion de la mission.

VI. Critères de jugement des offres

- Méthodologie de travail
- Compétence et expérience du prestataire
- Bonne compréhension des enjeux du territoire
- Connaissance des acteurs du champ du développement durable

VII. Modalités de réponse

La réponse à l'appel à candidature devra parvenir avant le **30 Juin 2017**.

Elle devra comporter :

- Une offre technique
- Le profil des intervenants
- La méthodologie proposée
- Le calendrier de réalisation de la mission
- Un devis détaillé.

Elle devra parvenir avant le délai de rigueur à respecter, le cachet de la Poste faisant foi et être adressée à :

PETR du Pays du Val d'Adour

Zone Industrielle du Marmajou

65700 MAUBOURGUET